



Déclaration liminaire au CSA du 7 avril 2026

CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Normandie

Madame la rectrice,

Les années se suivent... et se ressemblent parfois tristement. Cette année encore, le calendrier de préparation de la rentrée 2026 n'aura respecté ni le dialogue social, ni les personnels de l'académie. Vous nous demandez aujourd'hui de nous prononcer sur des suppressions de postes dans des établissements, dans des services, alors que le mouvement des personnels concernés est ouvert depuis presque 3 semaines. Dans le cas des suppressions, tout le monde marche sur des œufs, prévenir les collègues au détriment du dialogue social, ou respecter le dialogue social et mettre les personnels en tension à se projeter sur une mesure de carte scolaire et une mutation forcée deux jours avant la fermeture des serveurs ? Et dans le cas des créations (parce qu'il y en a encore quelques-unes !), est-on tombé si bas en termes d'attractivité dans la Fonction Publique, qu'on ne permet même plus aux personnels de candidater sur des postes qui ouvriront à la rentrée prochaine, parce que nous ne sommes pas prêts à temps pour les publier ? Il est toujours plus urgent de remettre nos agendas en ordre, de travailler sereinement et avec anticipation, de ne plus avoir à attendre l'ouverture du Comité Social d'Administration pour savoir si le travail réalisé en groupes de travail aura porté ses fruits...

Nous étudierons aujourd'hui une vague de requalifications de postes administratifs, peut-être la dernière. Ou peut-être pas. En 2021, trois organisations syndicales – la CFDT, l'UNSA et le SNALC – se sont senties un peu seules au moment de coucher sur le papier que le ministère de l'Éducation nationale était sous administré, sous catégorisé, et que les personnels qui assurent ces missions attendaient, comme d'autres, une juste reconnaissance de leur travail. 5 ans après, ce sont près de 10% des postes de l'académie qui ont été requalifiés, et les Indemnités de Fonction de Sujétion et d'Expertise revalorisées. La CFDT pèsera de tout son poids pour que le relevé de décisions de 2021 connaisse une suite, pour améliorer encore la reconnaissance du travail des personnels administratifs pour faire tourner le système éducatif.

Nous ferons un dernier focus sur les ULIS en collège et lycée. Le rythme d'ouvertures est maintenu cette année encore, et c'est bien mieux que rien. Il n'est pas garanti, loin de là, que ces ouvertures permettront un fonctionnement de ces unités avec des effectifs raisonnables, encore moins avec des effectifs respectant partout les textes règlementaires cadrant les ULIS. L'académie et les DSDEN doivent intensifier leurs efforts dans ce sens : des coordos ULIS, réunis en intersyndicale, vont demander à vous rencontrer de nouveau sur ce sujet.